



Déclaration conjointe

du

Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS)

sur

l'agenda pour le développement post-2015

Mai 2013 Genève

Conformément à son mandat, qui consiste à promouvoir la cohérence des politiques et la coordination des programmes au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'à donner des orientations sur les questions relatives aux sociétés du savoir inclusives et en particulier aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international, les 30 membres du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) soumettent respectueusement la présente déclaration conjointe au Secrétaire général de l'ONU et à l'Équipe spéciale des Nations Unies. Cette déclaration constitue une contribution collective au dialogue sur l'agenda pour le développement post-2015, un effort conjugué pour mettre les compétences et l'expérience interinstitutions au service des délibérations sur les priorités post-2015, et un engagement conjoint en faveur d'une communauté des Nations Unies prête à relever les défis du XXI^e siècle en matière de développement.

- 1. Lorsque les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été établis en 2000, la communauté internationale commençait à peine à prendre conscience du fait que les TIC pouvaient agir comme des catalyseurs pour faire progresser les agendas et les priorités de développement. L'une des cibles de l'Objectif 8 appelle à faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des TIC, soient à la portée de tous. À deux ans de l'échéance fixée pour la réalisation des OMD, la Cible 18 semble pouvoir être atteinte d'ici à 2015 en ce qui concerne l'accès aux services mobiles. Toutefois, le potentiel des TIC comme catalyseurs essentiels du développement inclusif n'est toujours pas pleinement reconnu, exploité et spécifiquement associé à la réalisation de toutes les autres cibles des OMD.
- 2. En 2003 et 2005, lors des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), la communauté internationale s'est mise d'accord sur une série d'engagements établissant les TIC comme des facteurs de développement. Des responsables du monde entier, représentant des gouvernements, la société civile, le secteur privé et la communauté technique, ont défini un cadre stratégique pour le déploiement et l'utilisation de ces technologies avec l'engagement d'acteurs de différents secteurs, et en partenariat avec eux. Ce cadre met en évidence les possibilités qu'offrent les TIC d'améliorer l'accès, en particulier pour les populations vulnérables, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services publics, à l'information, à la finance et au

savoir, ainsi que le rôle des TIC en matière de protection de l'environnement, d'atténuation des risques de catastrophe naturelle, d'exploitation durable des ressources naturelles, de production alimentaire durable et d'autonomisation des femmes. Tout cela va dans le sens des objectifs de développement convenus au niveau international en général, et de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles en particulier, comme énoncé à la fois dans les Principes de Rio et dans Action 21. Dans ce contexte, il est important de noter qu'il existe un objectif des Nations Unies pour le développement durable après 2015 qui traite déjà d'une composante essentielle de la société de l'information. L'UNGIS a été créé en 2006 afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre de ces engagements dans tout le système des Nations Unies¹.

- 3. Treize ans après le Sommet du Millénaire des Nations Unies et dix ans après le SMSI de 2003, le paysage des TIC a radicalement changé. L'innovation, la diffusion et l'adoption rapides des technologies mobiles, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'Internet, ont considérablement élargi la gamme des possibilités qu'offrent les TIC de promouvoir le développement inclusif. Ainsi qu'il ressort de l'actuel examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI, la coopération internationale et la collaboration avec différents acteurs concernant l'utilisation stratégique des TIC pour résoudre un large éventail de problèmes au cours de la décennie écoulée ont produit d'innombrables connaissances, expériences et compétences, qui sont autant de précieuses ressources dont le système des Nations Unies devrait tirer pleinement parti alors qu'il est en train de définir un nouvel agenda du développement pour les décennies à venir. Aujourd'hui, nous savons que :
 - 3.1 Les TIC offrent un moyen de mieux intégrer et d'accélérer les réalisations concernant chacun des trois piliers du développement durable croissance économique, inclusion sociale et viabilité environnementale.
 - 3.2 Les TIC en général, et l'Internet en particulier, jouent un rôle important pour ce qui est d'assurer un développement fondé sur les droits, notamment en permettant un exercice plus large de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, qui sont à leur tour essentielles pour lutter contre la corruption, prendre en compte les questions d'égalité des genres, renforcer l'obligation de rendre des comptes, et promouvoir un développement social inclusif.
 - 3.3 Les TIC constituent désormais un moteur indispensable et des outils essentiels pour créer des emplois et assurer la prestation de services publics de base, ainsi que pour améliorer l'accès au savoir et à l'éducation, pour autonomiser les femmes, pour accroître la transparence, et pour donner aux populations marginalisées la possibilité de faire entendre leur voix dans les prises de décisions qui les concernent directement.
 - 3.4 Les TIC jouent un rôle dans la transformation de la gouvernance et des institutions aux niveaux mondial, régional, national et local, ce qui est essentiel pour le développement durable.
 - 3.5 La coopération régionale, sous la forme du partage de bonnes pratiques, de politiques et d'expériences, peut faciliter en amont des solutions mutuellement bénéfiques qui soient particulièrement pertinentes dans un contexte régional donné.

_

Dans sa résolution 60/1, l'Assemblée générale des Nations Unies prend note du Document final du Sommet mondial de 2005 et du principe d'application et de suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, à l'appui d'une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et d'une coopération internationale resserrée ayant particulièrement soulevé et mis en évidence les questions relatives à la science et aux technologies (y compris les TIC), ainsi que de l'édification d'une société de l'information inclusive et de la mise en œuvre des résultats du SMSI pour relever les nouveaux défis et contribuer à réduire la fracture numérique en améliorant les opportunités numériques pour tous.

- 3.6 Le potentiel des TIC peut considérablement améliorer l'efficacité technique de l'action en faveur du développement, ainsi que la manière dont les objectifs communs sont définis, fixés, poursuivis et atteints.
- 3.7 Les TIC à elles seules, il est important de le souligner, ne suffisent pas à garantir la réalisation des objectifs de développement. Les politiques stratégiques, les capacités humaines, la gestion appropriée des connaissances, le développement de contenus pertinents, le déploiement d'infrastructures et un environnement favorable sont autant de facteurs essentiels pour que le potentiel des TIC en matière de développement durable soit pleinement mis à profit par tous et pour tous.
- **3.8** Un accès financièrement abordable aux TIC permettra de continuer à transformer la vie de nombreuses personnes, car il donne aux individus, aux communautés et aux sociétés les moyens de se prendre en charge.

Malgré les progrès importants accomplis à ce jour, les inégalités en matière d'accès aux réseaux/infrastructures de TIC, ainsi qu'à l'éducation, au progrès technologique et aux systèmes d'innovation dans ce domaine, restent très répandues dans les pays et entre ces derniers. De sérieux risques et menaces persistent, de même que des fractures numérique et cognitive, notamment en termes d'égalité des genres. Il faut prendre les devants pour y remédier, parallèlement aux autres obstacles sans rapport avec la technologie, afin d'édifier une société de l'information inclusive et axée sur l'être humain.

- 4. Par conséquent, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information propose :
 - 4.1 que le potentiel des TIC, comme principaux facteurs de développement et composante essentielle de solutions novatrices pour le développement, soit pleinement reconnu dans l'agenda pour le développement post-2015. Compte tenu de l'importance que revêtent les contenus pertinents, les compétences et un environnement favorable, les TIC, y compris l'Internet haut débit, les technologies mobiles et les applications correspondantes des TIC, devraient être pleinement reconnues comme des outils qui donnent aux individus les moyens de se prendre en charge, permettent d'exercer plus largement les droits de l'homme, notamment la liberté d'expression, favorisent l'accès à l'information, ouvrent des perspectives d'emploi, et élargissent l'accès à l'apprentissage, à l'éducation et aux services de base. En collaboration avec d'autres parties prenantes, le système des Nations Unies devrait s'efforcer de tirer pleinement parti des TIC dans sa réponse aux défis du XXI^e siècle en matière de développement et reconnaître qu'elles constituent des catalyseurs transversaux pour la réalisation des trois piliers du développement durable.
 - 4.2 que l'agenda pour le développement post-2015 reflète les enseignements tirés au cours de la décennie écoulée dans la mise en œuvre des résultats du SMSI. L'UNGIS appelle à s'inspirer de ce que l'on a appris sur le potentiel des TIC depuis que les OMD ont été établis en 2000, et à reconnaître tout particulièrement que le SMSI 2003/2005 a stimulé un important effort de coopération et de collaboration internationales en ce qui concerne les TIC comme facteurs de développement.
 - 4.3 qu'une interaction soit établie entre l'agenda pour le développement post-2015 et les processus d'examen SMSI + 10 afin de créer des synergies. Une telle interaction est importante afin que les efforts déployés dans tout le système des Nations Unies soient cohérents, connectés et coordonnés et que leur impact soit maximal et durable.
- 5. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information se tient prêt à contribuer à la mise en œuvre des recommandations ci-dessus. Avec ses 30 membres, le Groupe offre une précieuse base de connaissances et de ressources qui a été développée au cours des dix

dernières années sur une base multipartite et axée sur des approches et outils novateurs en vue de relever divers défis en matière de développement. Cette base de connaissances et de ressources peut éclairer la définition de l'agenda pour le développement post-2015. L'UNGIS peut en particulier prêter son concours de plusieurs façons :

- **5.1** Participation consultative auprès des organismes chargés de conduire le processus post-2015, notamment en offrant une expertise de fond à l'appui du Groupe de travail ouvert alors que ce dernier commence à formuler des propositions à l'intention de l'Assemblée générale.
- 5.2 Mettre des experts à la disposition des États membres, par l'intermédiaire de leurs représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, en particulier durant leur réflexion sur les enseignements tirés ces dix dernières années au sujet du SMSI.
- 5.3 Participation consultative auprès de tous les groupes concernés au sein du système des Nations Unies, y compris au niveau régional et au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de faciliter l'intégration effective, dans leurs propres cadres, de solutions de développement novatrices basées sur les TIC.
- **6.** Conformément à son mandat, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information s'efforce à la fois d'appuyer la communauté des Nations Unies dans la formulation de l'agenda pour le développement post-2015 et de contribuer à la réalisation de la nouvelle série d'objectifs en assurant la cohérence des politiques et programmes et en donnant des orientations concernant le rôle central des TIC en matière de développement.

Membres de l'UNGIS

FAO, AIEA, OIT, UIT*, OCDE, CNUCED*, DAES/ONU*, PNUD*, CEA/ONU, CEE/ONU, CEPALC, CESAP, UNESCO**, CESAO, ONU-Habitat, UNHCR, UNICEF, ONUDI, UNITAR, UNODC, UNRWA, ONU-Femmes, OMT, UPU, Banque mondiale, PAM, OMS, OMPI, OMM, OMC

- **L'UNESCO préside l'UNGIS en 2013
- * L'UIT, la CNUCED, le PNUD et le DAES/ONU (2013) assurent la vice-présidence de l'UNGIS

À propos de l'UNGIS

L'UNGIS sert de mécanisme interinstitutions pour la coordination des questions de fond et de politique générale qui se posent dans la mise en œuvre, par le système des Nations Unies, du Plan d'action de Genève et de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information, et contribue ainsi à améliorer la cohérence des politiques au sein du système des Nations Unies, comme l'a demandé le Sommet mondial de 2005. L'UNGIS assure donc la coordination entre les organismes de développement des Nations Unies afin de répondre à l'attention internationale accordée à la science et aux technologies, ainsi qu'au transfert de technologies, comme indiqué dans les résultats du Sommet mondial de 2005.

Suite aux recommandations découlant de sa 9^e réunion, tenue à Paris au Siège de l'UNESCO dans le cadre de la première réunion d'examen SMSI + 10 en février 2013, l'UNGIS a décidé de présenter une déclaration conjointe afin que les TIC, ainsi que leurs applications et leurs services, soient mis en exergue et figurent en bonne place dans l'agenda pour le développement post-2015. De plus amples informations sur l'UNGIS sont disponibles sur www.ungis.org, ou sur demande, par courrier électronique, à l'adresse suivante : contact@ungis.org.